

Introduction

**Volcans artificiels :
les sociétés urbaines à l'épreuve de l'ébullition**¹

Pierre BERGEL, Vincent MILLIOT

« Mais encore un petit mot assez important à recueillir. Placez-vous le magasin de poudre presque au centre de votre ville ?

– Nous ne sommes pas imprudents de cette force-là : c'est assez des volcans qu'allume la main de la nature, sans en former d'artificiels qui sont cent fois plus dangereux. »

Louis-Sébastien Mercier,
L'an 2440, Rêve s'il en fut jamais (1771).

Âgé de 700 ans, Louis Sébastien Mercier, moraliste du Siècle des Lumières, parcourt une ville transfigurée par le rêve réformateur : Paris². Toutes les déchirures de la société urbaine, les multiples périls auxquels une population agglomérée peut être confrontée ont été réparés, corrigés, prévenus par des Lois sages, par des gouvernants soucieux du bonheur des Hommes, par des individus éclairés et au sens moral plus affirmé. Le bâti urbain, rationalisé, refondu ne connaît plus de « périls imminents » et ne menace plus les habitants ou les passants de chutes et d'écroulements. Les grands foyers d'insalubrité urbaine et de miasmes épidémiques, Hôtel-Dieu où s'entassaient indistinctement les malades à plusieurs dans chaque lit, bâtiments de l'Hôpital-Général où l'on enfermait les pauvres ; les grands symboles de

1. Ce volume est issu des échanges qui ont eu lieu entre 2007 et 2009, complétés entre 2009 et 2013, dans le cadre de séminaires et d'ateliers pluridisciplinaires organisés au sein du pôle « Villes et sciences sociales » de la MRSH à l'université de Caen. Avec le soutien des laboratoires ESO UMR 6590 et CRHQ UMR 6583, des programmes ANR *Circulation et construction des savoirs policiers européens* (1650-1850) (CIRSAP, 2006-2010, ANR-06-BLAN-0016) et *Systèmes policiers européens, XVIII^e-XIX^e siècle* (SYSPOE, 2013-2015, ANR-12-BSH3-0004) et de l'enquête *Ambiances de sûreté* commandée à l'UMR ESO par le Plan Urbain Construction Architecture (PUCA). Il s'est enrichi d'un dialogue et de collaborations scientifiques constantes avec l'équipe de recherche DAMOCLES (Droit, Administration, Magistrats, Ordre, Crime, Lois et Société) de l'université de Genève, département d'Histoire.

2. L.-S. MERCIER, *L'an 2440. Rêve s'il en fut jamais* (1771), Montrouge, éd. Burozoïque, Collection « Le répertoire des Iles, 2009 », p. 38-48 et 142-148 pour tout ce passage.

l'arbitraire – Bastille ou autre « palais de la vengeance » – tous ont été détruits, reconstruits, relocalisés. Il s'agit de ne plus infester l'air par des exhalaisons putrides, de dispenser des soins efficaces, de « prévenir le désordre et la misère » plutôt que de « tourmenter le coupable et le malheureux ». On se divertit et on se déplace sans crainte dans cette ville idéale. Les circulations sont fluides ; ni les grandes réjouissances publiques, ni les sorties de spectacle n'occasionnent de « presse » et de désordre grâce à l'efficacité des forces de sûreté publique, de gardes qui n'ont plus rien de commun avec une « soldatesque » employée à des tâches de maintien de l'ordre. L'espace urbain nocturne est sécurisé grâce à un système d'éclairage public qui a permis l'éradication de la criminalité et de la prostitution. Enfin, parce que les souverains ont écouté « la voix des philosophes » et renoncé à « l'ambition frénétique de dominer », la ville, et la société dans son ensemble, sont désormais préservées des dévastations de la guerre. Le rêve du moraliste passe en revue les multiples foyers et facteurs de « l'insécurité urbaine », de « l'insécurité sociale et politique », des risques et des peurs qu'alimentent la matérialité même de la ville, ses conditions sanitaires et environnementales, les inégalités et les contrastes de sa société. Mais ce rêve n'évoque jamais « l'insécurité en soi », il n'en fait pas une catégorie apte à rendre compte des dysfonctionnements de l'organisme urbain. Pourtant le bonheur des hommes suppose bien que plusieurs maux, qui s'expriment en ville avec une intensité particulière, aient trouvé leur remède. Mais l'utopie de Louis-Sébastien Mercier est un rêve. Bien éveillé, le chercheur est quant à lui confronté à une ville en perpétuel mouvement, traversée de multiples tensions, dont la société repose sur des équilibres sans cesse recomposés : *une ville en ébullition*.

Ébullitions urbaines : insécurités d'hier à aujourd'hui

Si la notion « d'insécurité » n'est pas en soi constituée au cours de la période moderne, la notion antonyme de « sûreté », qui se diffuse au Siècle des Lumières, constitue une sorte de prélude à celle, voisine, de « sécurité³ ». Difficile à appréhender, elle s'attache à des objets, reflets d'inquiétudes et d'éléments très concrets, constitutifs d'une « vie fragile » qui est à cette époque l'horizon majoritaire de la population rurale ou citadine⁴. Vue du côté des autorités, la « sûreté » prend un tour politique puisqu'elle fonde une partie du pacte socio-politique et la fidélité des sujets à l'égard de l'autorité souveraine. Vue de la population, elle repose sur un certain

3. C. DENYS, *Police et sécurité au XVIII^e siècle dans les villes de la frontière franco-belge*, Paris, L'Harmattan, 2002.

4. La formule est due à A. FARGE, *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1986.

nombre d'attentes à l'égard de l'administration et des forces qui sont censées garantir la cohésion sociale et l'ordre public. Son contenu est de ce fait extraordinairement divers. Les questions de sécurité se décomposent en effet en termes de régularité des approvisionnements (la peur et le risque social de la disette), en termes sanitaires (épidémies et contagions), en termes de gestion des risques naturels ou des catastrophes (inondations ou gel qui bloquent le commerce, sécheresse qui pèse sur le niveau des récoltes, incendies destructeurs).

Aujourd'hui, les débats sur l'insécurité sont davantage marqués par la question des atteintes aux biens et aux personnes ainsi qu'à celle, plus médiatiquement diffusée, des « incivilités ». Toutefois, les périls de type traditionnel demeurent : dans les pays pauvres du Sud mais aussi, et de façon plus surprenante, dans les métropoles des pays riches. En dépit des politiques publiques d'action sociale de logement ou de santé, la tuberculose est toujours présente à Paris ou à Londres, de même que la gale se développe dans les quartiers d'habitat populaire en France. Pour analyser les relations entre société urbaine et insécurité il nous a donc semblé plus pertinent de passer au pluriel et d'évoquer les insécurités urbaines, tant ces dernières peuvent être, au fil du temps et dans la diversité des espaces, associées à des dimensions différentes de la vie sociale : de l'économique au politique, du sanitaire à l'environnemental, etc.⁵

Les insécurités urbaines – et notamment celles qui se cristallisent autour des « incivilités » et des « violences urbaines » – constituent des thématiques de recherche fortement investies par les sciences sociales depuis quelques années. Le basculement d'une criminalité marquée par un haut degré de violence inter-personnelle à une activité délinquante plus majoritairement tournée vers les biens a fait l'objet de nombreux débats parmi les spécialistes de la justice et de la criminalité. On a insisté selon les cas sur l'action « civilisatrice et régulatrice » de l'Église, de l'État ou sur la transformation des structures et des valeurs familiales, sur les conséquences d'un enrichissement général des sociétés et sur la transformation des cultures et des pratiques de consommation⁶. Dans cette dynamique, le « cadre » urbain n'est pas sans effet, d'abord parce qu'il semble constituer le creuset de

5. R. LEVY, L. MUCCHIELLI, R. ZAUBERMAN, *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements : mélanges pour et avec Philippe Robert*, Paris, L'Harmattan, 2006 ; P. PIGEON, *L'environnement au défi de l'urbanisation*, Rennes, PUR, 2007.

6. N. ELIAS, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973. J. REMY, L. VOYÉ, *Ville, ordre et violence*, Paris, PUF, 1981. X. ROUSSEAU, « Civilisation des mœurs et/ou déplacement de l'insécurité ? La violence à l'épreuve du temps », *Déviance et société*, 1993, vol. 17, n° 3, p. 291-297 ; H. LAGRANGE, *La civilité à l'épreuve. Crime et sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 1995. P. SPIERENBURG, « Violence and the civilizing process: does it work? », *Crime, Histoire et Sociétés/Crime, History and Societies*, 2001, vol. 5, n° 2, p. 87-106 et *A History of Murder. Personal violence in Europe from the Middle Ages to the Present*, Cambridge, Polity Press, 2008 ; M. NASSIET, *La violence, une histoire sociale. France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2011 ; M. BOUCHER, V. MALOCHET, *Regards croisés sur la régulation sociale des désordres*, Paris, L'Harmattan 2012.

dynamiques transformatrices, dans les représentations sociales comme dans les pratiques, dans la circulation des biens matériels ou l'intensité des échanges⁷. Aussi parce qu'il nourrit à la fois des représentations anxieuses, qui viennent souvent justifier des politiques ou des réformes à vocation « sécuritaire » et qu'il permet par ailleurs de nombreuses possibilités de médiation et un réseau dense de régulations⁸. Comme si « l'air de la ville » pouvait rendre doux autant qu'il pouvait corrompre le fameux « lien social ». Quoiqu'il en soit, la question de la sécurité urbaine, et depuis longtemps, fait beaucoup de « bruit » alors que l'abondance des productions scientifiques, les regards, les méthodes sont rarement questionnés en tant que tels. Pourtant, les regards se construisent en partie par les méthodes utilisées. Et ce sont ces regards et ces méthodes qui impriment les logiques d'argumentation, mettent en relief les idées et légitiment les discours. La « souplesse » de la notion d'insécurité – d'aucun dirait le « flou » – nous intéresse, justement parce qu'elle peut conduire à assumer la diversité des méthodes, des approches et obliger chacun à des confrontations utiles. Dans une approche pragmatique, réfléchir à la notion de sécurité c'est donc surtout réfléchir à des objets, à des pratiques concrètes (des manières de faire) qui peuvent être distinctes des discours (des manières de dire), à des conduites, à des actions, à des formes d'organisations sociales et politiques, à des idéologies et à des formes de justification/légitimation des politiques qui se déploient dans le temps et dans l'espace. Le propos de cet ouvrage, issu d'un ensemble de rencontres pluridisciplinaires et de sollicitations particulières, n'est donc pas de débattre de « l'insécurité » autour d'une problématique restreinte mais de prendre du recul par rapport aux *façons de voir* et aux *façons de faire* de différentes disciplines des sciences sociales qui investissent ce champ d'étude. En adoptant le point de vue plus général de l'ébullition urbaine, il s'agira de multiplier les angles de vue afin de refuser les évidences⁹. Plusieurs des contributions réunies ici sont en lien avec des chantiers de recherche actifs ayant trait à l'histoire et aux pratiques du maintien de l'ordre. Il convient de les lire de manière ouverte, comme autant de propositions pour aller plus loin dans le dialogue et la réflexion, cela dans une polyphonie assumée.

7. D. ROCHE, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, p. 157 sq.

8. A. FOURCAULT, « Peurs citadines », *Histoire urbaine*, n° 2, décembre 2000 ; D. ROUSSEL, *Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

9. W. ACKERMAN, R. DULONG ET H.-P. JEUDY, *Imaginaires de l'insécurité*, Paris, Méridiens, 1983. A BAUER, C. SOULIER, *Violences et insécurités urbaines*, Paris, PUF, QSJ, 12^e éd., 2010.

La ville face à l'ébullition sociale : un remède autant qu'un vecteur ?

Le cadre spatial de la ville peut apparaître en lui-même comme une réponse aux inquiétudes sociales concrètes. Dès la fin du néolithique européen, les villages apparus avec la sédentarisation sont entourés d'enceintes protectrices et les murailles ont longtemps constitué un élément fondateur du fait urbain¹⁰. Ce type de dispositif exprime la volonté de se protéger d'un *ennemi extérieur*. Il permet aussi de souder les solidarités communautaires lorsque s'y accrochent des institutions politiques, religieuses ou militaro-policières qu'incarnent par exemple les milices et les guets bourgeois au Moyen Âge¹¹. Dans quelle mesure ce souci ne se maintient-il pas aujourd'hui sous des formes dégradées – celles de résidences fermées, des *gated communities* – valables à l'échelle d'un quartier plus qu'à celle de la cité dans son ensemble, dotées de systèmes de contrôle, délégués à des prestataires privés plus qu'ils n'émanent de formes d'auto-organisation¹² ?

Mais l'insécurité urbaine ne se limite pas à la crainte vis-à-vis d'un ennemi extérieur. À partir de la fin du Moyen Âge, un discours et des représentations renouvelées sur la pauvreté et les vagabonds, porté par de nombreux motifs d'angoisse liés à la déstabilisation des sociétés européennes donne un tour nouveau à la question de la « sécurité¹³ ». Apparaît alors un *ennemi intérieur*, une société parallèle – celle des pauvres – vu comme un péril pour l'ensemble de l'édifice social¹⁴. Les conflits politiques et les crises religieuses, les transformations de l'économie (les « sommations de l'économie monde » pour reprendre une belle formule de Philippe Guignet), les mutations sociales et la mobilité accrue des populations déstabilisent l'ordre « ancien », les équilibres internes et les modes traditionnels de régulation des tensions¹⁵. Dans la ville, la place des mendiants, des truands, des vagabonds (mais aussi

10. J.-L. PINOL (dir.), *Histoire de l'Europe urbaine*, Seuil, t. I à III, 2011 et 2012 (rééd. Points Seuil) ; B. LEPETIT, « L'évolution de la notion de ville d'après les tableaux et descriptions géographiques de la France (1650-1850) », *Urbi*, déc. 1979, X, p. 99-107.

11. R. DESCIMON, « Solidarité communautaire et sociabilité armée : les compagnies de la milice bourgeoise à Paris (XVI^e-XVIII^e siècles) », dans F. THELAMON (dir.), *Sociabilité, pouvoir et société*, Rouen, Publication de l'Université de Rouen, 1987, p. 599-610 ; P. GUIGNET, *Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, EHESS, 1990.

12. G. BILLARD et al., *Ville fermée, ville surveillée. La sécurisation des espaces résidentiels en France et en Amérique du Nord*, Rennes, PUR, 2005.

13. J. DELUMEAU, *La peur en Occident, XIV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1978 et *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989.

14. B. GÉREMEK, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1986 ; L. CHEVALLIER, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Perrin, Réédition 2002 (1958) ; sur la longue durée de cet imaginaire, D. KALIFA, *Les bas fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, 2013.

15. P. GUINET, *Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, EHESS, 1990.

des orphelins, des vieillards, des infirmes, des femmes isolées, des prostituées) est constamment posée sous l'angle d'un danger potentiel pour la cohésion sociale et politique. Elle constitue donc un abcès de fixation, d'autant que ces désordres apparaissent en « grappe » : l'accumulation de pauvres gyrovagues favorise la diffusion des épidémies, elle démultiplie les risques d'émeutes en attisant les tensions sur les marchés de l'approvisionnement et du travail. Si de tels désordres ne sont pas spécifiquement urbains, ils revêtent en ville une intensité particulière, du fait de leurs conséquences démographiques ou socio-politiques. Protectrice, la ville peut alors se muer en son contraire. Les « vices » et les dangers qui s'y concentrent peuvent même nourrir des discours anti-urbains, la paix, le bonheur et la sécurité n'étant alors concevables qu'hors de ses murs¹⁶. La ville, à contrario, attire ceux qui risquent de la déstabiliser par la densité de ses institutions charitables et d'assistance, par ses richesses qui peuvent susciter la convoitise dans les périodes de conflits. Pourtant, elle dispose de ressources – institutions et pouvoirs, forces sociales et économiques, capitaux et privilèges culturels – qui peuvent permettre de juguler ces périls et, surtout, de transformer une ébullition incontrôlée en un certain nombre de dynamiques avantageuses, notamment pour les élites urbaines¹⁷.

La ville : un laboratoire pour comprendre le passage de la discipline à la sécurité.

Dans ses cours au Collège de France de l'année 1977-1978, M. Foucault accorde une place déterminante aux villes dans sa réflexion sur le passage d'une société disciplinaire à une société de sécurité. Il y prolonge et développe un certain nombre de thèmes déjà abordés dans *Surveiller et Punir*¹⁸.

Contrairement à la discipline qui isole, segmente, retranche, la notion de sécurité suppose un point de vue contextuel. Ce n'est pas la gravité du mal qui est en question mais la relation entre un événement préjudiciel ponctuel et la société dans son ensemble. Le mal est donc relatif plus qu'absolu, davantage social que moral. De ce fait, la société de sécurité, contrairement à la société disciplinaire, n'a pas pour ambition d'éradiquer définitivement la déviance. Elle vise plutôt à atteindre un « optimum de gestion »

16. B. MARCHAND, *Les ennemis de Paris. La haine de la grande ville des Lumières à nos jours*, PUR, 2009 ; A. BAUBEROT ET F. BOURILLON, *Urbaphobie. La détestation de la ville aux XIX^e et XX^e siècles*, Éditions Bière, 2009. J. JACOBS, *The death and life of great american cities*, New York, Random House, 1961.

17. Mise en perspective générale dans Y. MAREC (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^e-fin XX^e siècle)*, Paris Créaphis, 2005 (2^e édition, format de poche, Créaphis, 2008).

18. M. FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des histoires, 1975 et *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 2004.

entre respect des règles et infraction, comportements civils et délinquance, vie ordinaire et catastrophe, tranquillité et ébullition.

Foucault défend l'idée que les villes constituent un laboratoire privilégié pour observer ce qui opère dans le royaume de France entre les XVII^e et XVIII^e siècles : le basculement d'une ère de la discipline vers une ère de la sécurité. Parce qu'elles concentrent les institutions liées à l'exercice de la souveraineté ; parce que la gestion des populations urbaines soulève des questions cruciales en matière d'approvisionnement, de salubrité et d'ordre ; parce que leur rôle est central dans les dynamiques sociales et économiques, les villes constituent une sorte de plaque sensible permettant de saisir une rupture socio-politiques moins avérée dans d'autres types de lieux. L'histoire des dispositifs disciplinaires et des « technologies de sécurité » développées par les pouvoirs urbains permettrait en outre de réfléchir à l'émergence d'une nouvelle rationalité régissant les pratiques de « gouvernement » des hommes et des choses.

Foucault propose de lire les symptômes de ce basculement, à travers trois « observatoires » : celui de la constitution d'espaces de sécurité qui entendent régenter les rapports entre les populations et leur environnement ; celui de la gestion de l'aléa, notamment climatique et politique telle que la question fondamentale des subsistances sous l'Ancien Régime permet de l'appréhender ; celui – enfin – de la prévention sanitaire qui repose sur le calcul statistique du risque encouru par les habitants. Ces trois observatoires intéressent la ville de très près. Ils mettent en cause son environnement matériel et humain, les pouvoirs urbains qui sont chargés de son administration mais aussi des acteurs essentiels de la société urbaine au XVIII^e siècle : les « producteurs » de réflexion inspirés par la gestion de l'espace citadin tels les médecins et la Société royale de médecine ou les adeptes de l'économie politique libérale qui se diffuse largement après 1750¹⁹.

En retenant le principe selon lequel les pouvoirs entendent exercer une action sur la société à travers des formes de production et d'aménagement de l'espace, Foucault montre à partir de deux exemples que les villes répondent différemment aux facteurs d'insécurité selon qu'on se situe dans le référentiel disciplinaire ou dans celui de la sécurité²⁰. Il oppose ainsi la ville « disciplinaire » de Richelieu, créée ex-nihilo par le principal Ministre de Louis XIII, à une ville qu'on peut qualifier de « sécuritaire », la cité portuaire nantaise, en très forte expansion au XVIII^e siècle.

19. S. BARLES, *La ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIII^e-XIX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999 ; Th. LE ROUX, *Nuisances et pollutions industrielles. Paris, laboratoire de leur légitimation, 1770-1830*, Paris, Albin Michel, 2011 ; S. FRIOUX, P. FOURNIER, S. CHAUVEAU, *Hygiène et santé en Europe : de la fin du XVIII^e siècle aux années 1920*, Paris, SEDES, 2011.

20. B. FORTIER, (dir.), *La politique de l'espace parisien (à la fin de l'Ancien Régime)*, Paris, Corda, 1975. P. PANERAI et al., *Projet urbain*, Marseille, éd. Parenthèses, 1996 et *Formes urbaines, de l'ilot à la barre*, Marseille, éd. Parenthèses, 1997.

Richelieu fait partie de ces villes créées artificiellement sur ordre politique. Elles constituent une sorte d'« écran » du pouvoir souverain et elles lui servent d'emblème²¹. Située au sud-est de Chinon, la ville a été édifiée à partir de 1631. Le Cardinal confie la conception d'ensemble à l'architecte Jacques Lemercier qui adopte le modèle du camp romain avec un plan en damier vu comme « le diagramme d'un pouvoir qui agit par l'effet d'une visibilité générale²² ». Symétrique en apparence, ce plan ménage pourtant des complexités qui visent à hiérarchiser finement les fonctions et les groupes d'habitants. Ainsi, le quadrillage des rues n'est pas homogène : les plus grands îlots, qui correspondent aux espaces d'habitation, sont situés à une des extrémités de la ville alors que les plus petits, qui correspondent aux espaces commerciaux, sont localisés à l'opposé. Dans les quartiers d'habitation, on relève une hiérarchie interne entre les parcelles donnant sur les rues principales, plus vastes, qui accueillent les maisons des groupes dominants, et celles des rues adjacentes qui rassemblent des maisons plus petites et moins hautes destinées à des citadins plus modestes.

À cet exemple de ville disciplinaire, où les espaces produits donnent à voir les dominations à un instant donné, Foucault oppose celui du plan d'embellissement de Nantes proposé par Vigné de Vigny en 1755. Dans ce cas, il ne s'agit pas de créer de toutes pièces une ville instantanément idéale mais d'améliorer progressivement la gestion des espaces urbains dans une métropole en plein développement économique, matériel et démographique²³. À cet effet, le plan prévoit le percement de nouveaux axes de circulation qui permettront de développer le commerce urbain et d'articuler le réseau interne des voiries avec les nouvelles routes extérieures nées de la politique du contrôleur général Orry²⁴. Pour permettre ces travaux de voirie, les anciennes murailles qui encerclaient la ville sont abattues. Plébiscités à cette époque, les objectifs physiocratiques de développement des échanges par modernisation de l'outil circulatoire s'accompagnent pourtant de nouvelles préoccupations : s'il faut accroître les facilités de mouvement pour favoriser le développement des affaires il faut se garder de provoquer l'afflux des mendiants, vagabonds et autres criminels qui pourraient nuire à l'harmonie sociale comme au climat économique. L'aménagement urbain doit donc accompagner le « laisser-faire, laisser-passer » économique d'un renforcement de l'appareil de surveillance et de

21. C. JOUHAUD, *La main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*, Paris, Gallimard, 1991, p. 157-185.

22. M. FOUCAULT, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 173-174.

23. E. LE ROY LADURIE (dir.), *Histoire de la France urbaine*, t. III, *La ville classique de la Renaissance aux Révolutions*, Paris, Seuil, 1981, p. 439-483. Entre 1700 et 1794, Nantes passe d'environ 40 000 à 80 000 habitants, B. LEPETTIT, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988, p. 450.

24. Sur cette « érosion régressive » subie par les espaces intra-urbains et causée par l'agression du réseau routier externe, voir J.-C. PERROT, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*, Paris, 1975 ou E. LE ROY LADURIE (dir.), *Histoire de la France urbaine*, *op. cit.*, ainsi que B. Lepetit, *Les villes...*, *op. cit.*, chap. VIII.

répression²⁵. Le nouveau calibrage de la voirie proposé à Nantes par Vigny a donc aussi pour objet d'optimiser l'efficacité du contrôle par la puissance publique, qu'il s'agisse des péages douanier aux entrées de la ville ou de l'intervention policière à l'intérieur. « Autrement dit, il s'agissait d'organiser la circulation, d'éliminer ce qui en était dangereux, de faire le partage entre la bonne et la mauvaise circulation, [de] maximaliser la bonne circulation en diminuant la mauvaise » (p. 20). Cependant, il est illusoire d'espérer éradiquer les inconvénients du développement économique. Les autorités comme les honnêtes citoyens doivent donc accepter une part accrue d'incertitude, une part accrue d'ébullition, consubstantielle au développement de la modernité.

Déterminés par deux conceptions de la stratégie politique et de la vie en société, ces deux exemples de production d'un espace urbain matérialisent deux types de villes dont on peut résumer les oppositions au moyen du tableau de la page suivante.

Ces deux modèles d'organisation de l'espace urbain comportent les principales caractéristiques du modèle disciplinaire et du modèle sécuritaire. L'espace de Richelieu est « disciplinaire » parce qu'il a pour objectif d'isoler par ses quadrillages, de segmenter des portions d'espaces urbains au sein desquelles les mécanismes de contrôle pourront jouer à plein et d'organiser une transparence sociétale sans obstacle. Rien de ce qui est, de ce qui se pratique, de ce qui s'échange ne doit échapper au joug de la discipline. La ville disciplinaire constitue donc à une échelle plus vaste, l'équivalent d'une institution « totale » comme l'est la prison panoptique de Bentham, exemple d'appareillage disciplinaire qui transforme jusqu'à la nature et à l'objectif du châtement²⁶. La société urbaine disciplinaire relève d'un idéal à la manière utopique. Mais cet idéal avorte et demeure un bel exemple d'échec urbain. Il en va de même des organismes urbains militaires étriqués, tels Montdauphin dans les Hautes-Alpes, conçus sur des plans idéaux reflets de leur fonction dominante, mais qui ne sont jamais devenus de « vraies » villes, des carrefours d'échanges aux fonctions diversifiées, des pôles de circulations et de flux en tous genres, créateurs de division du travail et d'augmentation générale des richesses. La discipline ne parvient donc pas à elle seule à « faire » la ville. Elle peut même constituer un frein à son développement dès que les conditions économiques se libéralisent et que les fractionnements des groupes et des individus l'emportent sur les cohésions holistiques. Mais, par un étonnant jeu de miroir, la ville continue jusqu'à aujourd'hui à accueillir des institutions disciplinaires totales : hôpital, prison, lieux d'enfermement et de relégation aux architectures

25. Sur les conséquences de l'essor de l'économie politique libérale sur les conceptions de la police, outre les travaux de S. KAPLAN (voir *infra*, note 33), P. NAPOLI, *Naissance de la police moderne. Pouvoir, normes, société*, Paris, La Découverte, 2003.

26. M. CICHINI et M. PORRET (sous la direction de), *Les Sphères du pénal avec Michel Foucault. Histoire et sociologie du droit de punir*, Lausanne, éd. Antipodes, 2007.

Thèmes	Ville disciplinaire (Richelieu)	Ville sécuritaire (Nantes)	Commentaires
Site	Un site non urbanisé	Un site urbain existant	La société disciplinaire travaille sur un lieu vide. La production spatiale est intégralement subordonnée au projet politique. La société de sécurité travaille sur un site existant, qu'elle envisage de modifier.
Projet urbain	Créer une société parfaite en construisant une ville idéale	Améliorer la société à la marge tout en modifiant l'espace urbain en profondeur : « Il s'agit simplement de maximiser les éléments positifs, que l'on circule le mieux possible, et de minimiser au contraire ce qui est risqué et inconvenient comme le vol, les maladies, tout en sachant parfaitement qu'on ne les supprimera jamais » (p. 21).	La société disciplinaire vise à l'avènement d'une société idéale et elle raisonne de façon discrète. Les populations contrevenant à un ordre posé à priori doivent être amendées afin qu'elles deviennent congruentes au modèle La société de sécurité vise à améliorer l'existant et elle raisonne de manière probabiliste : comment réduire les infractions à la loi « tout en sachant parfaitement qu'on ne les supprimera jamais ».
Aménagements	Le plan exprime un ordre global qui concerne la totalité de l'espace urbain.	Les aménagements urbains sont divers et dispersés. Ils tiennent compte de la diversité des groupes sociaux et de leurs usages différenciés de l'espace.	La société disciplinaire est totalisante et elle se lit aisément dans la cohérence d'une ville idéale. La société de sécurité prend en compte la diversité des rapports sociaux. Elle suppose donc une ville fragmentée, dont la lecture devient complexe et polyphonique.
Temporalités des opérations d'aménagements	Le plan est destiné à être éternel et intangible. Il est mis en oeuvre en une fois et dans son ensemble.	Les aménagements tiennent compte des différentes temporalités de la ville (saisons, jour/nuit, etc.). Ils envisagent également la possibilité d'un avenir en laissant ouvert le développement futur.	La société disciplinaire vit sur un temps synchronique (pré-newtonien?) qui fait advenir l'éternité dans la matérialité de l'instant. L'avenir de la ville ne peut être que la répétition du présent. La société de sécurité prend en compte la diachronie du fonctionnement social (temps newtonien?) et accepte l'hypothèse d'un avenir incertain.

parlantes, même si l'ensemble des espaces urbains est de moins en moins conforme aux principes de la « société de discipline²⁷ ». Quels sont les effets de ce jeu de miroir ? Quelles en sont les possibilités de contamination ? Ces institutions aident-elles à « tenir » la ville et ses populations ? Si le « disciplinamento » comme modèle pur est difficile à concevoir le « processus », lui, retient l'attention car il motive bien des réflexions ainsi que nombre de politiques de découpage et de « mise en transparence » de l'espace urbain²⁸. Les projets de réformes des institutions policières proposés au XVIII^e siècle sont par exemple remplis de ces jeux de miroirs. Si l'on peut remonter aux utopies urbaines, aux cités idéales de la Renaissance pour documenter ces idéaux de transparence spatio-disciplinaire, il reste à savoir pourquoi et comment, à un moment donné du développement social et du développement urbain, a pu gagner en légitimité l'idée qu'une action sur la société via l'aménagement de l'espace pouvait être pertinente et comment elle a pu informer concrètement des politiques d'aménagement²⁹. Reste à savoir également comment cette idée survit au passage entre société de discipline et société de sécurité alors que, si l'on suit Foucault, ce passage constitue pourtant une rupture radicale dans l'histoire des pouvoirs, des rapports sociaux, des espace urbains.

L'insécurité par les flux : une ébullition toujours recommencée ?

L'évolution des conceptions urbaines en même temps que l'affirmation des conceptions fonctionnalistes de la ville à partir du XVIII^e siècle, le fait que les villes n'apparaissent plus comme des espaces clos de murailles, figés dans la préservation de leurs privilèges mais comme des espaces « flous » traversés de flux ; tout cela modifie les principes et les pratiques du gouvernement urbain, ainsi que les modalités de leurs régulations³⁰. Dans la ville des mobilités et des circulations, le déséquilibre devient permanent et l'insécurité toujours « au coin de la rue ». Corollairement, l'ordre est sommé de se construire et de s'inventer en permanence car sa répétition à l'identique ne suffirait pas à encadrer les dynamiques d'une société perpétuellement mouvante³¹. La nécessité pour ceux qui administrent la société et l'espace urbain de sans cesse adapter leur corpus réglementaire, sinon leurs pratiques, à ces mouvement toujours renouvelé et à ces instabilités toujours surprenantes, fait des villes des laboratoires pour l'expérimentation et la

27. E. GOFFMAN, *Asiles*, Paris, éd. de Minuit, 1968, voir aussi dans le présent ouvrage, la contribution de C. Cuenod.

28. G. ALESSI, « Discipline. I nuovi orizzonti del disciplinamento sociale », *Storica*, 4/1996, p. 7-37 ; C. DENYS, B. MARIN, V. MILLIOT (dir.), *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2009.

29. B. BACZKO, *Lumières de l'utopie*, Paris, Payot, 2001 (rééd.), p. 283-400.

30. B. LEPETIT, *Les villes... op. cit.*, p. 69-82 ; 103-123 ; 374-383.

31. D. GARRIOCH, *The making of Revolutionary Paris*, University of California Press, 2002.

mise au point de techniques nouvelles de sécurité et d'encadrement des populations. La bonne gestion des dynamiques urbaines suppose l'intégration constante de nouveaux paramètres, censés réguler de manière souple plus que d'interdire abstraitement³².

Agir sur l'organisation des espaces peut donc constituer une manière de se saisir des problèmes urbains lorsque d'autres formes de régulations socio-politiques semblent affaiblies, lorsque l'inter-connaissance est battue en brèche par l'anonymat galopant. C'est l'une des modalités envisageable d'une politique de type probabiliste, parfois très empirique, avant même que ne se généralisent le calcul statistique et la mathématisation des savoirs administratifs : il s'agit de réduire ce qui est considéré comme le Mal, de le contenir par une maîtrise appropriée de l'espace (sans exclure d'autres formes de gestion des populations : surveillance, enregistrement, etc.), sachant qu'on ne le fera jamais disparaître³³. Pour le pouvoir en charge, cela suppose d'effectuer un calcul coût/avantage entre les investissements consentis, les règles prescrites et les résultats escomptés³⁴. Un tel balancement est, de longue date, le propre de la pratique des acteurs de la police et de la justice, entre répression et mansuétude, au-delà de ce que peuvent préconiser les textes réglementaires ou la loi. C'est l'un des fondements de « l'efficacité » et de la légitimité des forces de police : savoir jusqu'où aller, fixer des seuils de tolérance par définition mouvants et contextuels. En revanche, les modalités de ce calcul du risque acceptable, la hiérarchisation implicite des « insécurités » induites – économiques, sociales, politiques –, les cibles de ce calcul (l'espace, les aléas, les groupes sociaux et humains) peuvent faire l'objet d'appréciations divergentes. Forcément divergentes puisque dictées par des positions politico-idéologiques elles-mêmes variées. Ces divergences fondent les affrontements, dès l'époque des Lumières, qui opposent les partisans d'interventions prophylactiques en amont aux tenants d'un État maigre et partisans du libre jeu des forces du marché³⁵. Pour les uns, les mécanismes de sécurité seraient ce qui évite les dysfonctionnements des régulations naturelles. Ils fonctionnent par « abstention

32. O. MONGIN, *La ville des flux. L'envers et l'endroit de la mondialisation urbaine*, Paris, Fayard, 2013, particulièrement le chapitre 3 de la deuxième partie.

33. E. BRIAN, *La mesure de l'État. Administrateurs et géomètres au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.

34. V. DENIS, *Une Histoire de l'identité, France, 1715-1815*, Seyssel, Champ Vallon, 2008. À noter que l'évaluation des politiques publiques françaises procède toujours ainsi, en distinguant les notions d'efficience et d'efficacité. L'efficacité est évaluée en confrontant les objectifs retenus par les politiques publiques avec les moyens alloués à leur réalisation. L'efficience, quant à elle, confronte les moyens alloués avec les résultats obtenus. Cf. P. BERGEL, D. DESPONDS, « Politique de la ville : justice sociale ou égalité des chances ? », in D. DESPONDS (dir.), *Pour en finir avec l'égalité des chances. Refonder la justice sociale*, Paris, Atlande, 2011.

35. M. NEOCLEOUS, "Policing and Pin-Marking: Adam Smith, Police and State of Prosperity", *Policing and society*, vol. 8 : 4, 1998, p.425-449 et « Social Police and the mechanisms of prevention; Patrick Colquhoun and the condition of Poverty », *British Journal of Criminology*, 2000, 40, p.710-726.

calculée » mais peuvent devenir coercitifs lorsque adviennent de fortes perturbations. Le « libéral » peut donc à la fois défendre l'absence de régulation sur le marché des subsistances, ce qui doit favoriser l'abondance et être simultanément favorable à une répression sans faiblesse des émeutes de la faim en cas de disette. Pour les autres, les mécanismes de sécurité sont « proactifs », ils doivent anticiper sur des régulations naturelles trop incertaines. « L'interventionniste » veut pouvoir réguler les marchés en cas de nécessité, mais pas en tous temps, ceci afin de ne pas avoir à réprimer l'émeute³⁶.

Ce qui est finalement en jeu lorsqu'on approche le couple sécurité/insécurité et l'évolution de ce dernier dans les villes, c'est l'analyse des formes de la régulation dans un contexte donné, portée par des acteurs qui se voient reconnaître plus ou moins de légitimité, qui agissent de façon variable, dans le temps comme dans l'espace. Au-delà des querelles de mots, de l'effet de linéarité créé par le raisonnement de Michel Foucault qui multiplie pourtant les précautions d'analyse – le passage du temps de la Loi à celui de la discipline puis à celui de la sécurité – s'impose la nécessité de réfléchir aux termes du passage des modalités de la sécurité à d'autres modalités, avec des formes de reconnaissance, de discours et de conceptualisation qui peuvent changer. Michel Foucault ne nous offre pas des « modèles » dont il faudrait user de manière révérencieuse. Il nous propose plutôt un répertoire de questions à éprouver, à nuancer, voire à dépasser à l'épreuve de terrains de recherche variés et transdisciplinaires³⁷.

La ville : entre ébullition et régulation

L'éventail des questions à débattre est donc largement ouvert. Trois temps organisent le parcours de cet ouvrage, conçu pour favoriser les questionnements croisés ou affrontés, les questions ouvertes plus que les analyses clés en main.

Le premier temps cherche à explorer divers motifs d'une effervescence insécuritaire à laquelle les différents auteurs refusent le statut de « d'évidence ». À la fois dans les mots pour la dire, parfois sans succès et au prix de nombreux tâtonnements (Catherine Denys), dans les catégories pour la penser ou pour organiser des matériaux extraits d'approches empiriques (Philippe Robert). Il s'agit également, chemin faisant, de revenir sur ce qui est construit comme « facteur d'insécurité » par les discours sociaux (la dégradation du tissu urbain et du « lien social ») ou comme « marqueur d'insécurité » (les incivilités) dans les pratiques sociales et les espaces de la

36. S. KAPLAN, *Le pain, le peuple et le Roi. La bataille du libéralisme sous Louis XV*, Paris, Perrin, 1986, pour la traduction française. (*Bread, Politics and Political Economy in the Reign of Louis XV*, La Haye, 1976) et *Les Ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, 1988 (pour la trad. fr.).

37. « Gouvernamentalité et biopolitique : les historiens et Michel Foucault », *Revue d'histoire et contemporaine*, 60-4/4 bis, oct.-déc. 2013.

cité³⁸. Ces constructions peuvent faire l'objet d'instrumentalisations politiques et nourrir les discours publics. Elles informent en outre les attentes sociales et rejaillissent aussi sur la définition des programmes de recherche. Certains groupes sociaux, certains groupes d'âges, certains groupes qualifiés d'« ethniques » sont présentés comme plus particulièrement porteurs, créateurs, ou vecteurs de ces insécurités, parfois de longue date : « jeunes » avant que d'être de « banlieue », héritiers des classes dangereuses, représentants des « bas fonds », « étranges étrangers » (Anne-Marie Sohn)³⁹. Ces groupes croisent des topographies urbaines particulières, des « au-delà » du périph⁴⁰, des quartiers délaissés ou issus d'un urbanisme « spontané », des espaces urbains qu'on qualifie parfois hâtivement d'espaces « de relégation⁴⁰ ». Plus dure que dans les grands ensembles de logements sociaux de la France contemporaine, cette relégation peut être planifiée, comme dans le cas de certaines villes des pays du Sud qui juxtaposent des espaces et des populations de statut très différents. Dans les favelas de Rio de Janeiro par exemple, où prolifèrent diverses formes de marginalité sociale et où les pratiques délinquantes trouvent un terreau favorable, la gestion de la sécurité publique peut conduire à sur-valoriser une action policière au statut ambigu, entre une pacification fondée sur une aptitude à la négociation et une propension à la violence répressive, parfois entachée de corruption (Nicolas Bautès, Rafael Soares Gonçalves). Les interactions sont alors complexes entre l'insécurité réprimée et l'insécurité induite par l'action de certains secteurs de l'appareil d'État dans un contexte politique brésilien redevenu démocratique depuis peu. Loin de constituer des espaces hors de contrôle (ou, comme on dit, de « non droit »), les espaces urbains informels retournent les règles plébiscitées dans la ville officielle « sécurisée ».

38. Sur la question des « banlieues » françaises, qui cristallisent ce type de productions intellectuelles ou de représentations médiatiques, voir par exemple les ouvrages récents de M. KOKOREFF, D. LAPEYRONNIE, *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*, Paris, Le Seuil, 2013 ou J. DONZELOT, *La France des cités. Le chantier de la citoyenneté urbaine*, Paris, Fayard, 2013.

39. S. BEAUD., M. PIALOUX, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard, 2003 ; D. FASSIN, *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, 2011. Ce dernier ouvrage doit être nuancée à partir de deux recensions critiques : F. JOBARD, « Anthropologie de la matraque » [<http://www.laviedesidees.fr/Anthropologie-de-la-matraque.html>] ; F. OCQUETEAU, « Un regard ethnologique amateur sur l'art français de policier l'ordre des banlieues », *Champ pénal/ Penal field* [en ligne], vol. VIII | 2011, mis en ligne le 21 décembre 2011, URL [<http://champpenal.revues.org/8210>] ; DOI : 10.4000/champ.penal.8210].

40. R. GALLISSOT, B. MOULIN, *Les quartiers de la ségrégation. Tiers monde ou quart monde ?* Paris, éd. Khartala, 1995, B. MOULIN, *La ville et ses frontières. De la ségrégation sociale à l'ethnisation des rapports sociaux*, Paris, éd. Khartala, 2001. En contrepoint de ces ouvrages, et avec des hypothèses différentes : E. PRÉTECEILLE, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre ségrégation et mixité ». *Sociétés contemporaines*, 2006, n° 62, p. 69-94 ; P. BERGEL, D. DESPONDS, « Mobilités résidentielles et nationalité en banlieue parisienne (Yvelines, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise) de 1996 à 2005 », in *Annales de géographie* n° 677 (1/2011), p. 65-87 ; D. DESPONDS, P. BERGEL, « Vers une *ethnoburb* à la Française ? Ancrages et diffusions, des étrangers acquéreurs de biens immobiliers en Île-de-France », *Espaces et sociétés*, numéro thématique : *Minorités, métropoles et mondialisation*, p. 49-69 ; D. DESPONDS, P. BERGEL, « Transactions immobilières et substitutions résidentielles en Île-de-France », *L'Espace Géographique*, t. 42, n° 2, 2013, p. 115-127.

Cependant, ces espaces et leurs *leaders* politiques, économiques ou mafieux participent également au gouvernement de l'ensemble de l'espace urbanisé, mais de façon grise, indirecte, enchevêtrée. Au lieu d'être radicalement opposés, les espaces formels et informels semblent donc articulés, tant du point de vue économique, social, urbain, que du point de vue politique⁴¹.

Sur cette toile de fond, d'autres tensions et d'autres déchirures peuvent jouer, qui sont explorées dans la deuxième partie de l'ouvrage.

Tel est le cas des situations de guerre, qui mettent les sociétés urbaines à l'épreuve de multiples manières (Pierre Bergel). On l'a évoqué d'emblée, les insécurités et les désastres liés aux conflits politiques et militaires sont étroitement associés à la ville, et ce depuis ses origines. Rares sont les cités qui n'ont pas, au cours de leur histoire, subi de sièges, parfois mythiques (Troie), de pillages (Rome), qui n'ont été le théâtre de luttes armées acharnées (Sarajevo, Stalingrad), d'insurrections et de mouvements révolutionnaires (Paris) ou qui n'ont pas été partiellement ou totalement anéanties par le feu ou les bombardements (Berlin, Varsovie, Hiroshima). Dans sa structure physique, on peut certainement affirmer que toute ville d'une certaine importance et d'une certaine longévité porte l'empreinte matérielle – évidente ou non, déclarée ou masquée, assumée ou refoulée – de la guerre ou de luttes, passées et présentes⁴². De même, la composition sociale, ethnique, nationale ou religieuse de la population urbaine renvoie souvent à des conflits anciens ou actuels.

Les épisodes guerriers affectent en premier lieu la vie quotidienne des villes touchées par les conflits. Les sièges subis par les citoyens, le ralentissement des flux nées des blocus, les occupations; tout ceci retentit directement sur les sphères économiques, sociales et culturelles des sociétés urbaines, quelles que soient les difficultés auxquels sont confrontées les populations: pénuries alimentaires, manques de logements consécutifs aux destructions, violences physiques et morales, mutations de la délinquance de droit commun, problèmes liés à la coexistence des militaires avec des populations civiles (Guillaume Parisot). Juridiquement, la guerre, y compris dans ses déclinaisons très actuelles de « guerre au terrorisme » crée une situation d'exception, exorbitante au regard de l'état de droit. Cette exception suspend les formes de la vie ordinaire et y imprime son empreinte (Sébastien Le Gal). Les citoyens, quant à eux, sont amenés à développer des stratégies de survie spécifiques fondées sur la mobilisation de ressources

41. Vérifiée sur le cas brésilien de rio de Janeiro, cette hypothèse mériterait d'être testée dans le cas des « banlieues » françaises et autres « quartiers » dits de « relégation »...

42. A. PICON (dir.), *La ville et la guerre*, Paris, éd. de l'Imprimeur, 1996. L. J. VALE, T. J. CAMPANELLA, (eds.) *The resilient city. How modern cities recover from disaster*, New York, Oxford University Press, 2005. P. BERGEL, « Destructions et reconstructions caennaises. Histoire d'une étrange amnésie urbaine: 1944-2011 », in C. BOUILLOT (dir.), *Histoire, mémoires et patrimoines de deux régions européennes: Basse-Saxe (Allemagne) et Haute-Normandie (France)*, Rouen, Publication des Universités de Rouen et du Havre, 2012, p. 301-318.

individuelles et collectives. Ces stratégies diffèrent selon les types de problèmes, leur durée ou leur importance. Elles dépendent du statut socio-économique, des appartenances politiques et religieuses des populations et de l'implication de ces dernières dans les événements, subie ou volontaire.

Les villes peuvent aussi constituer un enjeu dans la guerre, pour des raisons symboliques ou religieuses (Jérusalem, Belfast) ou à cause d'une position frontalière ou stratégique. Les objectifs des belligérants – avoués ou non – prennent alors deux formes : soit la conquête de la ville, de ses richesses, de son patrimoine architectural et urbanistique afin d'y imposer leur ordre ; soit la recherche de son anéantissement dans le dessein de « briser le moral » de l'adversaire (Gregory Mougel).

Enfin, les situations de conflit peuvent produire des répertoires d'actions susceptibles d'être réinvestis dans d'autres contextes d'insécurité, celui du retour à l'ordre dans des conflits de moindre intensité comme les guerres civiles ou les guerres coloniales, pour lesquelles se posent des questions de militarisation du maintien de l'ordre et du ré-emploi de méthode et de lexiques guerriers, au-delà même des événements d'origine (Édouard Ebel)⁴³. Mais la porosité entre le militaire et les troubles « civils » ne se réduit pas à l'appréhension des techniques du maintien de l'ordre dans des contextes tendus ou révolutionnaires. Comme le montre l'exemple des manifestations algériennes d'octobre 1961, ce qui a pu être caractérisé par certains acteurs comme de simples troubles à l'ordre public est en fait inséré par d'autres dans une stratégie politico-militaire qui fait de la rue parisienne une scène connectée à d'autres champs de bataille de la guerre de libération nationale menée par le FLN contre la puissance coloniale française (Emmanuel Blanchard).

Le troisième thème quant à lui, cherche à questionner de manière moins paroxystique quelques facettes des régulations citadines, leur efficacité et leur puissance emblématique⁴⁴. Variables d'une société à l'autre et à l'intérieur d'une même société, dotées de caractéristiques différentes dans le temps comme dans l'espace, il s'agira d'interroger quelques-unes des formes de prévention ou d'action sur les insécurités, de se pencher sur leurs acteurs et sur leurs pratiques : forces de police, réformateurs sociaux, administrateurs publics, architectes et urbanistes, etc. De la production de l'espace urbain à son aménagement, de son quadrillage à son appropriation, du discours aux représentations, il s'agit de voir comment diverses manières

43. E. BLANCHARD, *La police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Paris, Nouveau monde éditions, 2011 et « Les forces de l'ordre colonial, entre conservatoires et laboratoires policiers (XVIII^e-XX^e siècle), conclusion de V. DENIS et C. DENYS (dir.), *Polices d'empires, XVIII^e-XIX^e siècles*, Rennes, PUR, 2012 ; M. RIGOUSTE, *L'ennemi intérieur : généalogie coloniale et militaire du nouvel ordre sécuritaire français*, Paris, la découverte, 2008. Voir le compte-rendu de F. OCQUETEAU dans la revue *Champ pénal*, « Quand la grande muette se met à table », 16 décembre 2009 [http://champhenal.revues.org/7648].

44. Entendons par « régulations » un ensemble de mécanismes, formels et informels, inhérents à des sociétés ou à des groupes, qui permettent de s'assurer de la conformité des pratiques sociales au regard de normes et des valeurs dominantes.

d'agir sur l'environnement urbain entendent prévenir ou résoudre l'ensemble des maux d'une société donnée.

L'action sur l'espace que l'on veut quadriller, que l'on souhaite rendre transparent et accessible est de longue date apparu comme un champ d'action privilégié en vue de mieux « tenir » les villes et de pacifier les mœurs, en particulier dans les plus grandes cités, traversées de flux migratoires intenses, où les régulations inter-personnelles semblent perdre de leur efficacité (Vincent Milliot).

Mais il y a parfois loin de la coupe aux lèvres, entre les intentions prêtées aux projets réformateurs, rarement univoques, et l'effectivité des pratiques de la population. Comme le montre une contribution revisitant l'haussmanisation parisienne, la signification des aménagements urbains réalisés à un moment donné peut changer avec le temps, leur interprétation dépendant de la position socio-politique de ceux qui entendent juger. Elle se modifie aussi dans le domaine des études urbaines, au gré des interrogations et des évolutions épistémologiques (Florence Bourillon). Les projets d'Haussmann sont tributaires de conceptions urbanistiques héritées et débattues dans la longue durée. Ces dernières constituent une part de la pensée urbaine du milieu du XIX^e siècle, sans toutefois la résumer. Mais la complexité de vastes projets d'aménagement urbain ne remise pas les réflexions qui entendent agir ponctuellement pour « sécuriser » la société (Marc Dumont et Olivier Thomas). Cet objectif suppose davantage qu'une action sur l'espace matériel de la ville. Il s'agit d'agir aussi sur l'espace des relations sociales, le plus finement possible par la constitution de liens et l'émergence d'acteurs nouveaux, par des formes d'occupation du territoire, par la mise en œuvre d'un « policing » de proximité (Virginie Malochet). Les considérations politiques et les aspirations catégorielles des policiers municipaux montrent cependant que les discours et les représentations sociales peuvent altérer les intentions initiales et reproduire les travers antérieurement reprochés aux policiers nationaux, réputés plus éloignés et plus détachés des attentes sécuritaires ordinaires.

Alors, faut-il donner le dernier mot aux symboles? À l'ombre portée par des édifices qui, par leur seul volume, indépendamment de leur fonctionnement interne et de leur usage pratique, impressionnent, disciplinent, réforment, sinon terrorisent, le citoyen qui passe (Caroline Cuenod)? La prison panoptique de Genève diffuse-t-elle, au-delà de ses murs un sentiment du contrôle et de la surveillance omniprésente? Persuade-t-elle le délinquant potentiel de l'inéluctabilité de la punition? Hors des sentiers académiques, il nous a semblé pertinent de laisser parler l'image du documentariste et de laisser se dérouler le « ruban de rêves » cinématographique cher à Orson Welles. Du rêve? Ou bien du cauchemar tissé à partir de nos peurs?